



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du 12 décembre 2016

Délibération n° 2016-1695

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Délégation des aides à la pierre 2015-2020 - Dotation 2016 - Recette supplémentaire de l'Etat - Avenant n° 2 à la convention cadre de délégation de compétence en matière d'aides au logement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'habitat et du logement

**Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 22 novembre 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 14 décembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mmes Guillemot, Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, M. Gascon, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Aggoun, Mmes Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Cachard (pouvoir à Mme David), Denis (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Burricand), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mme Leclerc (pouvoir à M. Compan), M. Piegay (pouvoir à M. David), Mme Runel (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), M. Veron (pouvoir à M. Jeandin).

**Conseil du 12 décembre 2016****Délibération n° 2016-1695**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Délégation des aides à la pierre 2015-2020 - Dotation 2016 - Recette supplémentaire de l'Etat - Avenant n° 2 à la convention cadre de délégation de compétence en matière d'aides au logement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'habitat et du logement

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 17 novembre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2016-1186 du 2 mai 2016, le Conseil de la Métropole a approuvé l'avenant n° 1 à la convention cadre de délégation de compétence en matière d'aides au logement entre l'Etat et la Métropole de Lyon pour la période 2015-2020 avec une individualisation totale d'autorisation de programme de 37 700 000 €.

Dans ce cadre, l'Etat a alloué à la Métropole, pour l'année 2016, une enveloppe prévisionnelle de droits à engagements de 13 259 482 €.

L'objectif global de réalisation associé a été fixé à 3 899 logements locatifs sociaux dont :

- 2 699 logements à financer : 1 147 logements en prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) et 1 552 logements en prêt locatif à usage social (PLUS),
- 1 200 logements en prêt locatif social (PLS) à agréer.

Dans le cadre de l'exercice de fin de gestion des aides à la pierre pour l'année 2016, permettant l'attribution éventuelle d'enveloppes supplémentaires par redéploiement des droits à engagement non utilisés au niveau national ou régional, la Métropole a été interrogée sur la réalisation prévisionnelle de ses objectifs.

Début novembre 2016, les résultats prévisionnels de la programmation 2016 répondent aux objectifs de la manière suivante :

- 2 862 logements sont financés agréés ou en cours d'instruction dont 1 092 PLAI, 966 PLUS et 804 PLS,
- de 1 000 à 1 100 logements sont encore attendus d'ici la fin de l'exercice.

Au vu des prévisions transmises, l'Etat pourrait allouer à la Métropole une enveloppe supplémentaire de droits à engagements d'un maximum prévisionnel de 1 693 730 €, ce qui porterait à 14 953 212 € l'enveloppe déléguée par l'Etat ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

**DELIBERE**

**1° - Arrête** le montant de la dotation prévisionnelle de droits à engagements supplémentaires, mis à disposition par l'Etat à la Métropole de Lyon, dans le cadre de la délégation de compétence en matière d'aides au logement, à un montant maximum de 1 693 730 €, ce qui porte l'enveloppe déléguée par l'Etat pour l'année 2016 à 14 953 212 €.

**2° - Approuve** l'avenant n° 2 à la convention cadre de délégation de compétence en matière d'aides au logement entre l'Etat et la Métropole pour la période 2015-2020.

**3° - Autorise** monsieur le Président à signer ledit avenant.

**4° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P14 - Soutien au logement social sur l'opération n° OP14O5071 : aides à la pierre - logement social 2016, pour un montant maximum de 1 693 730 € en recettes à la charge du budget principal, selon l'échéancier suivant :

- 400 000 € en 2017,
- 400 000 € en 2018,
- 400 000 € en 2019,
- 493 730 € en 2020.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 14 953 212 € en recettes.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2016.**